

Paris, 21 décembre 2018

## **Bouteilles plastiques : la FNADE salue l'accord final européen sur la réincorporation des matières recyclées.**

*Mercredi 19 décembre, Le Parlement Européen et les Etats-membres se sont mis d'accord sur une obligation d'intégrer des plastiques recyclés à hauteur de 30% dans les bouteilles de boisson en plastique, d'ici 2030, avec une étape intermédiaire à 25% pour les bouteilles en PET à l'horizon 2025. Ce vote est accompagné d'une autre obligation, celle de collecter 90% des bouteilles plastiques en 2029, précédée d'une étape à 77% en 2025. Ces mesures s'inscrivent dans la Directive Plastiques à Usage Unique.*

La FNADE se réjouit de cette avancée importante en faveur de l'économie circulaire. C'est un signal fort qui va donner une réelle impulsion en agissant en amont avec la collecte, et en aval, sur le marché des matières recyclées. Ces mesures, très attendues par les professionnels du recyclage, vont créer des conditions favorables au développement de l'industrie européenne des matières recyclées en donnant de la visibilité, condition indispensable aux investissements dans l'outil industriel de tri et de préparation de la matière.

Ce vote européen instaurant des objectifs de réincorporation de matières recyclées constitue une étape majeure. La France doit s'inscrire dans cette même dynamique en allant au-delà des engagements volontaires annoncés en juillet dernier. Le volet législatif de la Feuille de Route Economie Circulaire, actuellement en cours de rédaction, doit intégrer ces ambitions et se traduire par des mesures concrètes permettant de soutenir la compétitivité des matières issues du recyclage.

Les ambitions importantes inscrites par l'Europe à travers ces taux obligatoires et les calendriers associés sont à la mesure des enjeux environnementaux et économiques auxquels nous devons répondre sans plus attendre. La FNADE rappelle que pour la France, c'est aussi l'opportunité de dynamiser ses territoires avec une industrie du recyclage, créatrice d'emplois directs et indirects.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle regroupe 221 entreprises privées qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets. Elle représente 47 977 salariés en France; 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 675 millions d'euros d'investissement, 2072 établissements. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

**Contact presse :** Elodie Bailly / Open Space  
[elodie@openspace.fr](mailto:elodie@openspace.fr) - Tel : 06 17 51 03 01